Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille quatre cent trente-sixième séance plénière
Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 30 janvier 2018, à 10 h 10

Président(e) : M. Ravinatha Aryasinha.....(Sri Lanka)

GE.18-03702 (F) 250419 290419

1803702

Merci de recycler

Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1436e séance plénière de la Conférence du désarmement. Excellences, Monsieur Møller, avant de commencer nos travaux aujourd'hui, j'ai le plaisir de souhaiter chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Zbigniew Czech, Représentant permanent de la Pologne, qui a pris ses fonctions de Représentant de son Gouvernement à la Conférence.

Je passe maintenant à la liste des demandes d'États non membres de la Conférence qui souhaitent participer à nos travaux pendant la session de 2018. Les demandes parvenues au secrétariat de la Conférence du désarmement au plus tard hier, le 29 janvier, à 15 heures, figurent dans le document publié sous la cote CD/WP.604/Add.1, qui se trouve devant vous. Toute demande émanant d'États non membres reçue après la date susmentionnée vous sera soumise pour examen et décision à la prochaine séance plénière. Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter ces États à participer à ses travaux conformément au Règlement intérieur ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Permettez-moi de suspendre brièvement la séance afin de donner aux représentants des États non membres qui viennent d'être invités à participer aux travaux de la Conférence le temps de prendre place dans la salle du Conseil.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : Excellences, chers collègues, nous avons parmi nous le Secrétaire général de la Conférence du désarmement, M. Michael Møller, qui assiste à la séance d'aujourd'hui. Je tiens tout d'abord à lui donner la parole pour qu'il fasse une déclaration.

M. Møller (Secrétaire général de la Conférence du désarmement) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Bonjour, chers collègues, Excellences, je tenais, dès le début de vos débats de cette année, à vous souhaiter une bonne et heureuse année et surtout une nouvelle année productive, et à réaffirmer au secrétariat et au Secrétaire général mon engagement à vous aider autant que possible à faire avancer les travaux de la Conférence du désarmement. Je dialogue déjà avec les six Présidents de cette session pour déterminer de quelle manière nous pouvons contribuer à aller de l'avant et, espérons-le, à surmonter les blocages dont nous sommes témoins depuis bien trop longtemps.

À l'ONU, comme vous l'avez déjà constaté, nous avons un Secrétaire général différent, qui s'investit beaucoup et qui place le désarmement en tête de ses priorités. Le Secrétaire général a demandé très clairement à notre nouvelle Haute-Représentante pour les affaires de désarmement d'essayer de faire des propositions aussi utiles et imaginatives que possible pour que vous puissiez aller de l'avant. Je suis sur la même longueur d'onde que la nouvelle Directrice du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement. Nous sommes tous véritablement prêts à vous aider autant que possible pour faire en sorte que la session soit fructueuse cette année. Je me réjouis, comme tout un chacun, à la perspective de travailler ensemble pour faire en sorte que nous réussissions, dans ce monde de plus en plus marqué par la discorde, à accomplir des progrès dans le règlement de questions véritablement urgentes et à surmonter les obstacles qui depuis trop longtemps nous empêchent d'avancer.

Je suis particulièrement conscient de la nécessité de traiter les questions urgentes qui se présentent dans le monde, compte tenu de l'évolution rapide de la technologie, et qui jusqu'à aujourd'hui ne font, dans l'ensemble, l'objet d'aucune réglementation. Nous devons nous entendre sur les approches à adopter pour traiter ces questions, les réglementer et intégrer de l'éthique et de l'ordre quant à la façon dont ces différentes technologies sont utilisées dès à présent et seront utilisées à l'avenir − un avenir qui évolue malheureusement à un rythme bien plus rapide que celui auquel la plupart d'entre nous peuvent s'adapter −, et l'approche collective est la seule façon d'y parvenir.

Par conséquent, je rappelle que nous sommes déterminés à fournir le maximum d'aide et d'assistance possible et je remercie le Président de m'avoir donné la parole.

Le Président (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Secrétaire général. Excellences, chers collègues, le soutien que vous avez été nombreux à exprimer à l'égard

de la présidence lors de vos interventions m'a grandement encouragé la semaine dernière. Sri Lanka reconnaît également pleinement qu'il importe d'établir rapidement un programme de travail pour la Conférence du désarmement. Nous pensons toutefois qu'il devrait évoluer grâce à un processus rapide de consultations et de recherche de consensus.

Les consultations bilatérales que j'ai pu mener jusqu'à présent mettent en évidence, en dépit de la volonté de coopération des États membres, la nécessité de déployer des efforts supplémentaires pour obtenir la convergence sur l'un quelconque des points de l'ordre du jour en vue d'élaborer un programme de travail. Outre la participation aux consultations bilatérales, je me réjouis de notre discussion informelle sur un programme de travail, qui débutera dès que la présente séance officielle sera achevée, ce qui introduira davantage de transparence dans le processus et facilitera la compréhension des points de vue de chacune des parties.

Nous relevons qu'un certain nombre de propositions solides ont été présentées ces dernières années et qu'il serait utile que la Conférence les réexamine. Je tiens à rappeler à cet égard que, pour faciliter ces débats, le secrétariat a distribué le 18 janvier 2018, à ma demande, une compilation des précédentes propositions sur des programmes de travail qui ont été soumises depuis 2000 au titre de points de l'ordre du jour. Ce document a été distribué une nouvelle fois hier aux délégations, pour des raisons de commodité.

J'ai précisé aux délégations qui demandaient pourquoi nous procédions de la sorte que cette compilation de programmes de travail montre très clairement le temps et les efforts déployés année après année par les délégations. Dans un certain sens, comme je l'ai dit la dernière fois, elle témoigne des efforts entrepris et des travaux accomplis, car les délégations ont bel et bien travaillé, mais leurs efforts n'ont finalement pas abouti. Je tiens à marquer cette distinction avant d'entamer les débats aujourd'hui.

Cette démarche est également justifiée par l'inspiration que peuvent susciter ces propositions. Elles nous montrent les limites, en un sens, mais elles doivent également être modifiées et interprétées à la lumière des évolutions actuelles. La discussion que nous allons entamer rapidement aujourd'hui va nous aider, de manière très transparente, à nous faire à l'idée de l'établissement d'un programme de travail. Elle répond aussi aux attentes de ceux qui estiment que cette instance ne devrait pas uniquement discuter mais aussi agir. Il serait à mon avis utile d'emprunter une voie intermédiaire. Je vous propose par conséquent de vous pencher sur ces précédentes propositions et de soumettre aujourd'hui des commentaires en vous en inspirant sans vous sentir pour autant enfermé par ce cadre.

J'entends mener ce débat dans un cadre informel, en suspendant la séance plénière officielle et en poursuivant en séance informelle. Toutefois, l'organisation de ce débat dans un cadre informel a également été contestée, de nombreuses délégations estimant que nos discussions devraient être consignées. Je propose par conséquent que nous commencions en séance informelle, ce qui favorisera les échanges, et en fonction de ces discussions, nous pourrons, espérons-le, limiter à une liste bien plus restreinte que celle que je vous ai soumise le nombre de propositions de points à inscrire dans un programme de travail. Nous pourrons ainsi cibler davantage les discussions en séance plénière en vue de trouver un terrain d'entente. J'espère que cet angle d'attaque conviendra à toutes les délégations.

Je vais maintenant passer à la liste officielle des orateurs pour le débat général d'aujourd'hui. Les délégations suivantes figurent sur ma liste : l'Égypte, la Pologne, la Fédération de Russie, le Myanmar et le Kazakhstan. Si une autre délégation souhaite intervenir, il serait souhaitable qu'elle en informe le secrétariat. Je vois que le Mexique demande la parole. Je crois comprendre que ces délégations souhaitent intervenir dans le cadre de la séance plénière officielle.

Je donne la parole à l'Ambassadeur d'Égypte.

M. Youssef (Égypte) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence et de vous assurer du plein appui de ma délégation. Je suis convaincu que votre grande expérience et vos vastes connaissances vous permettront de guider nos travaux de manière constructive. Je tiens aussi à remercier M. Michael Møller pour sa déclaration liminaire, et à nous engager à coopérer pour faire en sorte que cette session débouche sur les résultats escomptés.

Je voudrais faire une remarque personnelle en guise d'introduction. Bien que je sois fier de revenir dans cette instance vingt ans plus tard, je trouve regrettable que la Conférence du désarmement en tant que seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement, n'ait pas réussi à adopter de programme de travail depuis 1996. Néanmoins, le soutien de l'Égypte en faveur de la Conférence reste indéfectible. Il faut accorder la priorité, en ce début de session annuelle de la Conférence, à l'adoption par consensus d'un programme de travail équilibré et complet afin de lancer des négociations multilatérales sur le désarmement.

Permettez-moi de clarifier la position de mon pays concernant les éléments du programme. Premièrement, l'Égypte attache beaucoup d'importance aux négociations de la Conférence du désarmement sur un traité global relatif aux armes nucléaires, ayant pour but ultime leur élimination totale et irréversible dans un délai déterminé avec un système international efficace de supervision et de suivi. L'Égypte a pour priorité absolue le désarmement nucléaire et se réjouit que des progrès rapides soient accomplis à cet égard, parallèlement à d'autres points de l'ordre du jour de la Conférence, dans le cadre d'un programme de travail équilibré et complet. L'Égypte s'attend par conséquent à ce que le programme de travail prévoie la création d'un organe subsidiaire chargé de discuter du désarmement nucléaire. Il a été conclu à l'unanimité dans l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires qu'il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire sous tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace. Les États dotés d'armes nucléaires ont la responsabilité expresse de respecter cette obligation, conformément à l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le 7 juin 2017, pour la première fois depuis l'utilisation de l'arme nucléaire, un fondement juridique antidiscriminatoire a été établi pour interdire, entre autres, la mise au point, la mise à l'essai, la production, la fabrication, l'acquisition, la détention, le stockage, l'emploi et la menace d'emploi d'armes nucléaires. Il est toutefois regrettable de constater que cette avancée a été obtenue dans une instance autre que la Conférence du désarmement.

Deuxièmement, la Conférence doit impérativement négocier un instrument multilatéral non discriminatoire et juridiquement contraignant, sous supervision internationale efficace, interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs, conformément au rapport CD/1299 du coordonnateur spécial et du mandat qui y est énoncé. Comme l'instrument en question doit atteindre les objectifs de désarmement nucléaire et de non-prolifération des armes nucléaires, les stocks de matières fissiles doivent être inclus dans son champ d'application. L'Égypte considère qu'un instrument visant à atteindre les objectifs de non-prolifération des armes nucléaires uniquement par l'interdiction de la production future n'est pas une priorité et ne peut véritablement contribuer au désarmement nucléaire. Les 13 mesures concrètes qui ont été adoptées lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000 incluaient une demande d'ouverture de négociations sur ce traité au sein de la Conférence. Cette demande reste sans suite dix-huit ans après l'adoption de ces 13 mesures concrètes.

Troisièmement, l'Égypte accorde une importance particulière à l'élaboration d'un système juridique pour la promotion et le maintien d'activités pacifiques dans l'espace extra-atmosphérique et sa préservation en tant que patrimoine commun de l'humanité. Depuis de nombreuses années, l'Égypte et Sri Lanka soumettent des projets de résolution à l'Assemblée générale des Nations Unies concernant la prévention d'une course aux armements dans l'espace. La plus récente résolution est la résolution 72/26 qui a été adoptée en 2017. L'Égypte appelle de ses vœux des négociations sur un instrument juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Quatrièmement, l'Égypte est convaincue que l'élimination totale des armes nucléaires représente la seule garantie contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes. Tant que les armes nucléaires n'auront pas été totalement éliminées, l'Égypte réaffirmera sa position selon laquelle il faut établir sans tarder un instrument juridique contraignant, universel, inconditionnel et irréversible qui offre en toutes circonstances aux États non

dotés d'armes nucléaires des garanties efficaces contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes.

Monsieur le Président, le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires sont complémentaires et nécessaires pour la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Ce lien étroit entre le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires, associé au principe d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, a facilité l'adoption du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La Conférence du désarmement doit s'acquitter de son mandat et lancer des négociations sur des instruments juridiquement contraignants concernant les quatre points principaux de son ordre du jour. L'impasse persistante dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement compromettra davantage l'exécution de son mandat et pourrait progressivement mettre fin à son existence. La Conférence de haut niveau des Nations Unies qui doit se tenir à New York en 2018, conformément à la résolution 68/32 de l'Assemblée générale des Nations Unies, permettra à la communauté internationale d'examiner les avancées accomplies dans les négociations de la Conférence du désarmement concernant l'adoption rapide d'une convention globale sur les armes nucléaires. Malheureusement, la Conférence n'a pas accompli d'avancées. L'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est la seule avancée qui a été obtenue récemment dans les négociations sur le désarmement multilatéral. L'Égypte demande instamment à la Conférence du désarmement d'adopter, dans les plus brefs délais, au cours de sa session de 2018 un programme de travail équilibré et complet avant la tenue de la Conférence de haut niveau des Nations Unies pour montrer l'engagement des États membres de la Conférence du désarmement dans la préservation de son mandat.

Monsieur le Président, l'Égypte ne cesse de réclamer d'agir en faveur de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Les États qui ont soutenu la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient assument l'entière responsabilité de sa mise en œuvre, compte tenu de l'échec de l'application des mesures concrètes énoncées dans le document final de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2010. L'Égypte est disposée à prendre des mesures en faveur de propositions concrètes et constructives visant à atteindre cet objectif. La résolution sur le Moyen-Orient reste la base sur laquelle une telle zone doit être créée jusqu'à l'atteinte complète de ses buts et de ses objectifs. L'Égypte plaide énergiquement en faveur de l'universalité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de la soumission de l'ensemble des installations nucléaires non soumises aux garanties du Moyen-Orient à des accords de garanties généralisées.

Monsieur le Président, l'Égypte se félicite de votre engagement dès le départ en faveur de discussions de fond à la Conférence et appelle de ses vœux l'adoption rapide d'un programme de travail, conformément aux articles 27, 28 et 29 du Règlement intérieur, qui prévoient que ce programme de travail soit établi par le Président de la Conférence du désarmement avec l'assistance du Secrétaire général de la Conférence. Une fois l'ordre du jour adopté, l'étape logique suivante est l'engagement de consultations en vue de mettre au point le programme de travail. L'Égypte est disposée à jouer un rôle constructif à cet égard.

Pour conclure, Monsieur le Président, nous vous souhaitons une présidence couronnée de succès et vous assurons que nous sommes prêts à vous offrir notre soutien sans faille dans les efforts que vous ferez pour que la Conférence se lance dans ses travaux de fond.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Égypte de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à S. E. M. Zbigniew Czech, Représentant de la Pologne. Vous avez la parole.

M. Czech (Pologne) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général, Madame la Directrice, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter vous, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence et de vous remercier pour vos chaleureux mots de bienvenue. Il n'est pas simple de lancer une nouvelle session de la Conférence du désarmement et permettez-moi de vous assurer du plein appui de ma délégation dans cette entreprise. Qu'il me soit également permis de souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues, les Ambassadeurs d'Autriche, d'Égypte, d'Italie, d'Irlande, du Mexique et du Pérou.

Monsieur le Président, cette année, la Pologne est devenue membre non permanent du Conseil de sécurité. Fin avril-début mai, nous présiderons le deuxième Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020. La Pologne est également membre de l'un des comités de la Convention d'Ottawa. Nous nous sentons par conséquent investis d'une grande responsabilité à l'égard des questions de politique de sécurité et du renforcement du système international.

La Pologne s'associe pleinement à la déclaration faite au nom de l'Union européenne. Permettez-moi toutefois de me pencher sur une question fondamentale, à savoir celle de la Conférence du désarmement. La Pologne encourage et soutient fortement la reprise des travaux de la Conférence du désarmement. Nous avons une année supplémentaire à notre disposition et un nouvel espoir. Il est important de rester vigilants et de maintenir notre élan. La Conférence ne travaille pas en vase clos et ne peut être déconnectée du monde réel qui évolue sans cesse. Cependant, ses travaux ne devraient pas uniquement être guidés par les tensions, les conflits et les calculs politiques extrêmement complexes.

Je partage totalement votre avis, Monsieur le Président, selon lequel les motifs de l'impasse dans laquelle se trouve actuellement la Conférence sont principalement extérieurs à cette instance. Cela ne fait aucun doute, mais nous devons nous demander si nous avons exploré toutes les possibilités au sein du cadre de la Conférence. Au regard de cette situation, permettez-moi de vous remercier pour la compilation utile que vous avez distribuée. Tous les ans, nous consacrons une grande partie de nos efforts aux aspects procéduraux et organisationnels de notre travail tandis que le travail des institutions multilatérales opérationnelles est fondé sur ces aspects. C'est pour cette raison que nous devons les examiner encore plus étroitement. Si nous nous penchons sur l'histoire de la Conférence et de la Conférence du Comité du désarmement qui lui a précédé, nous pouvons constater que les notions d'ordre du jour, de programme de travail et d'organe subsidiaire ont constamment évolué au fil des ans. L'ordre du jour de la Conférence du désarmement n'est pas gravé dans le marbre. Nous avons eu un type d'ordre du jour différent. Il est pertinent de mentionner ce qu'il est convenu d'appeler le décalogue, qui contenait 10 points, dont des points sur les armes classiques et sur la politique de désarmement et de sécurité. Nous devrions nous appuyer sur les réalisations passées et après l'adoption de conventions et de traités, tels que la Convention sur les armes chimiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, nous devrions ajouter de nouveaux éléments au système.

La Conférence du désarmement n'a jamais été une instance entièrement vouée à la négociation ou à la délibération, mais a toujours été une instance à la fois de négociation et de délibération. Il a fallu par exemple quatre ans, de 1980 à 1984, pour faire évoluer le mandat sur les armes chimiques de la délibération à la négociation partielle et six ans supplémentaires pour donner, en 1990, un pouvoir de négociation complet au Comité spécial des armes chimiques. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires constitue un autre exemple à ce titre puisque les premiers pourparlers fondés sur un mandat délibératif ont eu lieu en 1982 tandis que les négociations ont commencé en 1984. De plus, les organes subsidiaires avaient des noms, des périmètres et des fonctions différents.

Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général, Madame la Directrice, je mentionne ces éléments pour ne pas oublier que la Conférence du désarmement est une institution vivante et qu'elle doit le rester. Elle doit à nouveau fournir des solutions pour garantir la sécurité, mais ces solutions doivent être précédées d'un débat politique dynamique. Nous estimons qu'il existe une voie à suivre pour la Conférence du désarmement et que les travaux de l'année dernière du groupe de travail proposé par la Roumanie et présidé par l'Ambassadeur Lynn du Myanmar se sont avérés utiles bien qu'ils n'aient pas été suffisamment concluants.

Nous devons aujourd'hui nous assurer de la préservation de cet élan. Il y a beaucoup de défis, mais aussi plusieurs processus et initiatives parallèles majeurs en matière de désarmement. À vrai dire, nous avons beaucoup plus de points communs que de points divergents. Je suis convaincu que si nous étudions ensemble toutes les issues possibles nous

trouverons en fin de compte cette formule magique qui permettra à la Conférence d'aller de l'avant.

Permettez-moi de vous assurer, Monsieur le Président, que la Pologne se montrera aussi constructive que possible au cours de ce débat et est disposée à se rallier à un consensus sur ce programme de travail pour la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de Pologne et nous lui souhaitons également plein succès en tant que Président du deuxième Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2020.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de Fédération de Russie, M. Alexey Borodavkin, qui va, si je le comprends bien, prononcer son discours d'adieu à cette instance. Monsieur l'Ambassadeur, vous avez la parole.

M. Borodavkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, au nom de la délégation russe, je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue en tant que premier Président de la session de 2018 de la Conférence du désarmement. Je souhaite également la bienvenue à M. Møller, Secrétaire général de la Conférence du désarmement. Il est inutile de dire que les six Présidents de la Conférence de cette année pourront compter sur la coopération efficace de la délégation russe.

Chers collègues, ma déclaration d'aujourd'hui est, à titre personnel, une occasion véritablement particulière. Dans quelques jours, ma mission ici en tant que Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, y compris, bien sûr, auprès de la Conférence du désarmement, prendra fin.

J'éprouve des sentiments mitigés lorsque je jette un regard rétrospectif sur les travaux de la Conférence auxquels j'ai participé ces six dernières années. D'une part, je regrette, bien évidemment, que notre instance n'ait pas réussi pendant une période aussi longue à assurer la reprise des travaux de fond. De plus, les perspectives de conclusion d'un compromis restent incertaines, notamment en raison des divergences bien connues entre les délégations sur le programme de travail de la Conférence.

À vrai dire, le contexte mondial n'est malheureusement pas du tout propice à de nouvelles avancées en matière de désarmement.

Cela étant, en dépit de toutes ces difficultés, la situation est loin d'être désespérée. Pendant des années, les membres de la Conférence et les pays observateurs ont déployé des efforts intenses et soutenus pour trouver des moyens de sortir cette instance de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis longtemps. Les propositions et idées qui ont été formulées, notamment sur le programme de travail de la Conférence, pourraient, à mon avis, servir de base à l'établissement d'un consensus, à condition bien sûr que toutes les parties intéressées fassent preuve de souplesse et se tiennent prêtes à faire des compromis. Il est encourageant de constater que les États faisant preuve d'un sens des responsabilités à l'égard du sort de cette instance continuent de chercher un moyen de sortir de cette ornière.

À ce propos, je tiens à faire part de quelques observations qui pourraient, me semble-t-il, nous aider à surmonter les difficultés profondes dans l'avancée des travaux de la Conférence et à en préserver la viabilité.

J'estime qu'il y a lieu de prendre soin de la Conférence qui fait partie de notre patrimoine commun. Qui d'autres que les membres de la Conférence pourraient être cités comme exemples en ce qui a trait à leur respect de sa position en tant que seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement ? À cet égard, il est vital que les délégations évitent clairement de prendre des mesures qui peuvent d'une façon ou d'une autre aller à l'encontre des principes sous-jacents des travaux de la Conférence.

Nous faisons allusion ici avant tout aux tentatives de création d'instances de désarmement parallèles à la Conférence, dans le cadre desquelles des décisions préjudiciables aux intérêts vitaux de tous les États, sans exception, sont prises par un simple vote. Nous considérons que cela ne constitue pas un signe de solidité des arguments avancés par les partisans de voies distinctes de la Conférence mais plutôt un signe de faiblesse de leur position, en suivant, si vous me le permettez, le parcours qui oppose la

moindre résistance et en donnant dès lors simplement l'illusion d'une avancée. Nous devons mettre fin à cette mauvaise pratique, qui porte de plus en plus préjudice à la communauté internationale.

En ce qui a trait à la situation de la Conférence, nous devons, pour le bien de tous, nous abstenir de rhétorique sur les questions politiques controversées ou du moins y recourir le moins possible. Compte tenu de la nature particulière du mandat de la Conférence, cette dernière ne parvient pas à apporter la moindre contribution concrète majeure à la résolution des conflits internationaux tenaces. Les préjudices causés par les accusations qui sont portées sont clairs : elles enveniment davantage les relations entre les délégations et le climat général de la Conférence.

La multiplication des divergences de priorités en matière de désarmement n'a manifestement pas du tout facilité la conclusion de compromis sur le programme de travail. On ne peut raisonnablement s'attendre à ce que des avancées soient accomplies tant que certains membres de la Conférence continueront d'essayer de satisfaire leurs ambitions sans tenir compte de l'avis des autres parties et au détriment de la sécurité de différents États. Nous ne parviendrons à des résultats tangibles qu'à partir du moment où nos objectifs et nos principes seront défendus par des compromis conclus dans le contexte géopolitique actuel.

Les processus de désarmement n'ont jamais été simples ni aisés. L'expérience nous enseigne que seul le dialogue fondé sur le respect mutuel, en tenant dûment compte des préoccupations sécuritaires de chaque membre de la Conférence, permet de trouver une issue universellement acceptable. La prise de décisions par consensus permet de maintenir l'équilibre des intérêts de chacune des parties de la Conférence. C'est ainsi que nous pourrons nous assurer de la solidité, de la pérennité et de l'universalité des accords conclus, comme nous le montre l'expérience tirée des accords négociés par le passé dans la Conférence.

Soyez assurés que la Russie est disposée à prendre part à un dialogue constructif pour que nous trouvions ensemble les moyens d'améliorer la viabilité de la Conférence. À cette fin, les propositions qui ont été soumises précédemment, y compris par la délégation russe, pourraient s'avérer utiles.

Comme vous le savez, la Russie et la Chine ont présenté conjointement un projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace. Sa conclusion pourrait contribuer à la prévention d'initiatives visant à faire de l'espace circumterrestre un nouveau territoire de confrontation armée.

Pour que la Conférence reprenne ses travaux de fond le plus rapidement possible, nous avons également proposé qu'elle se penche sur la menace croissante des armes de destruction massive qui relèvent du terrorisme. L'année dernière, nous avons rédigé un programme de travail de compromis pour la Conférence (CD/WP.600), qui reste sur la table. Nous estimons qu'il s'agit de la solution la plus réaliste pour garantir la viabilité de la Conférence étant donné qu'il reste des divergences datant déjà de deux décennies entre les délégations à l'égard des questions centrales de la Conférence que nous n'arrivons malheureusement pas à résoudre.

J'espère que le projet de programme de travail de la délégation russe sera néanmoins adopté par la Conférence.

Monsieur le Président, en tant que premier Président de la session de 2018 de la Conférence, vous avez la responsabilité de donner le ton en ce qui concerne les travaux concrets de la Conférence. Je suis convaincu qu'en travaillant de concert, sous votre direction, nous parviendrons à améliorer la situation à la Conférence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Borodavkin de son discours d'adieu et je lui présente mes meilleurs vœux à l'occasion de son départ de Genève. Je tiens également à saisir cette occasion, au nom de l'ensemble de mes collègues, pour remercier l'Ambassadeur pour ses propositions et son intérêt pour la Conférence du désarmement et ses activités, comme il vient de le montrer. Le connaissant à peu près depuis le temps que je travaille ici, au nom de la présidence et de Sri Lanka, je lui souhaite plein succès dans ses futurs projets.

Je donne maintenant la parole à l'orateur suivant sur ma liste, l'Ambassadeur Htin Lynn du Myanmar. Monsieur l'Ambassadeur, vous avez la parole.

M. Lynn (Myanmar) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général de la Conférence, chers collègues, permettez-moi d'emblée de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre prise de fonctions à la présidence de la Conférence en cette période critique. Nous sommes convaincus que la Conférence parviendra à accomplir, sous votre conduite éclairée, des progrès substantiels dans ses travaux. Soyez certain de l'appui et de la coopération indéfectibles de ma délégation. Ma délégation remercie la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^me^ Izumi Nakamitsu, pour le message important qu'elle a prononcé dans cette même salle la semaine dernière.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue à nos nouveaux collègues, l'Ambassadeur d'Irlande, M. Gaffey, l'Ambassadeur du Pérou, M. De La Puente Ribeyro, l'Ambassadrice du Mexique, M^me^ Flores Liera, l'Ambassadeur d'Italie, M. Incarnato, l'Ambassadeur de Pologne, M. Czech et l'Ambassadeur d'Égypte, M. Youssef que j'ai rencontré pour la première fois il y a vingt ans de cela, dans cette même salle.

Je souhaite également plein succès à l'Ambassadeur Alexey Borodavkin. Nous avons apprécié de travailler ensemble l'année dernière. Je vous adresse, Monsieur l'Ambassadeur, tous mes vœux de réussite et de bonheur.

Des difficultés croissantes, des incertitudes persistantes et des évolutions préoccupantes pèsent sur le climat actuel en matière de paix et de sécurité internationales. Les tensions dans la péninsule coréenne constituent aujourd'hui la plus grande menace pour la paix et la sécurité dans le monde. Alors que les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU ne sont toujours pas mises en œuvre, les récentes évolutions telles que les pourparlers de haut niveau et la diplomatie olympique sont les rares nouvelles positives issues de la péninsule. Cette mobilisation doit se poursuivre pour laisser une plus grande marge de manœuvre à la diplomatie et au dialogue.

Nous mesurons les progrès réalisés jusqu'à présent en vertu du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. Cependant, la situation reste incertaine après l'expiration du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques en 2021. De plus, les campagnes de modernisation nous éloignent encore davantage d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Nous constatons également avec préoccupation que les dépenses militaires mondiales dépassent actuellement les niveaux de la guerre froide. Lors du débat général de la Première Commission l'année dernière, j'ai indiqué que nous pouvons atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030, comme nous l'avons décidé, si nous collectons 20 % des dépenses militaires mondiales pendant quinze ans et nous investissons ces montants dans les zones urbaines et rurales et dans la protection sociale. En atteignant ces objectifs, nous ferons émerger des sociétés justes, pacifiques et prospères et de meilleures conditions de sécurité pour les générations futures. La menace terroriste n'a toujours pas été éliminée et cette menace commune requiert des réponses collectives.

Le Myanmar continue d'attacher une grande importance au potentiel de la Conférence du désarmement, en tant qu'unique instance multilatérale de négociation de la communauté internationale, bien que l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis plus de deux décennies engendre des frustrations.

Depuis la toute première résolution de l'Assemblée générale, le désarmement nucléaire est un objectif conforme aux principes de l'Organisation des Nations Unies. Il s'agit aussi de la priorité absolue du programme de désarmement du Myanmar. Comme cela a été instamment demandé dans la résolution 72/38 de l'Assemblée générale, le Myanmar soutient la création d'un organe subsidiaire à la Conférence du désarmement pour traiter du domaine du désarmement nucléaire et de l'ouverture immédiate de négociations sur une convention globale sur les armes nucléaires. Dans la même résolution, l'Assemblée générale demande que « s'ouvrent immédiatement à la Conférence du désarmement des négociations sur un traité multilatéral, non discriminatoire et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication

d'armes et d'autres dispositifs explosifs nucléaires, compte tenu du rapport du Coordonnateur spécial et du mandat qui y est énoncé ».

En conséquence, j'ai examiné de quelle façon nous pourrions intégrer un traité sur les matières fissiles dans les travaux de la Conférence. Il s'agit avant tout de trouver des réponses aux divergences de position à l'égard des niveaux de priorités, du champ d'application du futur traité et de leur équilibre avec les autres priorités nationales. Compte tenu des informations en retour et du soutien initial qui ont déjà été exprimés l'année dernière, j'ai tendance à croire que nous pourrions examiner la possibilité de créer un organe subsidiaire pour engager, sans conditions préalables, des négociations sur un traité sur les matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires. Il ne fait cependant aucun doute qu'il est impossible de prendre une décision autonome sur ce traité en ce qui concerne un programme de travail. Les travaux du groupe d'experts de haut niveau, dirigé par le Canada, peuvent définitivement contribuer à notre travail ici parallèlement ou le moment venu.

Si je me fie à mon expérience, la prévention d'une course aux armements dans l'espace reste une priorité pour la Conférence du désarmement. La Conférence pourrait également étudier la possibilité de créer un organe subsidiaire doté d'un mandat approprié. La façon dont nous définissons et la façon dont nous considérons ce qui constitue un mandat approprié sont également des questions particulièrement interdépendantes. En attendant l'élimination complète des armes nucléaires, il est urgent et légitime que les États non dotés d'armes nucléaires demandent des garanties de sécurité inconditionnelles sous la forme d'un instrument juridiquement contraignant. La Conférence devrait répondre à cette demande en créant un organe subsidiaire doté d'un mandat approprié.

Permettez-moi de vous faire part de quelques observations supplémentaires sur la voie à suivre. Les avis divergeaient l'année dernière concernant la création du groupe de travail sur la voie à suivre et son activité, mais il y a des faits incontestables. Premièrement, des débats de fond sur l'ensemble des points de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement ont eu lieu. Deuxièmement, ces débats ont amélioré le niveau de compréhension des préoccupations sécuritaires de chacun et de notre approche à leur égard. Les travaux du groupe de travail ne peuvent remplacer un programme de travail, mais il s'agit de la meilleure solution pour pallier cette absence de programme. Je vois le verre à moitié plein.

Permettez-moi de mentionner brièvement le dénouement des travaux de l'année dernière du groupe de travail sur la voie à suivre. Comme j'ai été chargé, entre autres, en vertu du document CD/2090, de déterminer les bases communes d'un programme de travail assorti d'un mandat de négociation et d'envisager les mesures qui devront être prises à l'avenir, j'ai élaboré et distribué un document non officiel exposant des projets de recommandations pour un programme de travail potentiel sur tous les points de l'ordre du jour de la Conférence. J'ai reçu certaines réactions positives, mais aucun consensus n'a été dégagé sur les projets de recommandations. Comme il nous fallait plus de temps pour régler les questions de fond en suspens, j'ai décidé de ne pas travailler davantage sur ce document non officiel. J'estime cependant que ce document rend compte fidèlement de nos consultations à ce stade, même si d'autres consultations étaient nécessaires pour le rendre acceptable pour tous. Les points suivants ont particulièrement retenu mon attention lors de mon analyse des travaux de la Conférence du désarmement.

Premièrement, la redynamisation de la Conférence constitue un objectif que tous les membres de la Conférence du désarmement et la communauté internationale partagent entièrement et cet objectif va de pair avec l'autre objectif, à savoir donner un nouvel élan aux efforts déployés au niveau mondial en faveur du désarmement par la négociation de traités de désarmement. Ces objectifs devraient être au centre de nos préoccupations lors du lancement de nos activités cette année.

Deuxièmement, comme tout est mis en œuvre pour adopter et appliquer un programme de travail complet et équilibré pour la Conférence sur la base de son ordre du jour et de ses questions centrales, nous ne devrions pas nous contenter des priorités traditionnelles. Les nouveaux défis, tels que les systèmes létaux autonomes, les menaces liées à la cybersécurité, le terrorisme chimique et biologique et l'évolution rapide de la

technologie, comme cela a été exposé par le Secrétaire général de la Conférence, devraient également être intégrés dans nos travaux dans le cadre de la redéfinition et de la modernisation des priorités de longue date en matière de désarmement et de non-prolifération.

Troisièmement, bien que nous soyons proactifs, tous les États membres de la Conférence doivent impérativement manifester une volonté politique accrue et se montrer plus souples et plus accommodants pour transposer toutes nos préoccupations en matière de sécurité dans un programme de travail.

Pour terminer, nous ne pouvons pas nous reposer sur nos lauriers, ni rester sans rien faire ni même nous laisser envahir par la frustration. J'en discute assez souvent dans cette salle.

Permettez-moi de conclure en soulignant que nous sommes tous tenus par notre profession, notre gouvernement et la communauté internationale, de fournir les résultats escomptés par la Conférence du désarmement. Ensemble, nous pouvons trancher le nœud gordien.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Lynn pour son analyse très réaliste et éclairée de la situation dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement, lui qui a pu consacrer une grande partie de l'année dernière à examiner ces questions. Lorsque j'ai évoqué les personnes qui ont essayé de sortir la Conférence du désarmement de l'ornière, bien qu'elles n'y soient pas parvenues, je pensais à des personnes telles que l'Ambassadeur Lynn qui a œuvré ces dernières années et à bien d'autres qui nous ont tous précédés. J'espère que nous pourrons suivre les orientations de l'analyse de l'Ambassadeur Lynn ainsi que les excellentes propositions individuelles et domaines qui doivent être examinés, en commençant par les commentaires du Secrétaire général sur les sciences et les technologies, les observations de l'Ambassadeur russe sur les armes chimiques et biologiques et un grand nombre des autres propositions sur le traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

Je donne à présent la parole à l'Ambassadrice du Kazakhstan, M^me^ Zhanar Aitzhanova. Madame, vous avez la parole.

M^me^ Aitzhanova (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la première présidence de la session de 2018 de la Conférence du désarmement. La délégation du Kazakhstan est disposée à œuvrer de concert avec vous, votre équipe et les autres délégations pour sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis longtemps. Je profite également de cette occasion pour vous remercier d'avoir distribué la compilation de propositions présentées au sujet du programme de travail, qui ont été répertoriées sous chaque point de l'ordre du jour depuis 2000. Nous estimons que ce document important pourrait être bien utile pour les discussions sur le programme de travail. Nous exprimerons notre position sur la question plus tard aujourd'hui au cours des discussions informelles.

Je tiens aussi à rappeler que notre délégation reste attachée à la réalisation des buts et des objectifs de la Conférence. La Conférence du désarmement est l'unique instance multilatérale pleinement autorisée à négocier tous les aspects des problèmes de désarmement. Nous attachons une grande importance au lancement de travaux de fond au sein de la Conférence. C'est pourquoi nous devons avancer en faisant preuve de souplesse et d'un sens aigu des responsabilités qui nous ont été confiées.

(*L'oratrice poursuit en russe*)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je saisis cette occasion pour remercier le Représentant permanent de la Fédération de Russie, l'Ambassadeur Alexey Borodavkin, pour le travail mené ensemble dans cette instance et avec les organisations internationales à Genève. Je tiens à souligner plus particulièrement la contribution personnelle de l'Ambassadeur Borodavkin au titre de la recherche d'un compromis sur les travaux de la Conférence du désarmement au cours de la présidence de la Fédération de Russie, l'année dernière. Je lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions et lui adresse mes meilleurs vœux.

(*L'oratrice reprend en anglais*)

Monsieur le Président, permettez-moi de finir ma brève intervention en vous assurant à nouveau de l'appui et de la coopération indéfectibles de la délégation du Kazakhstan au cours de votre mandat.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice du Kazakhstan et donne à présent la parole à l'Ambassadrice du Mexique, M^me^ Flores Liera. Madame l'Ambassadrice, vous avez la parole.

M^me^ Flores Liera (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je prends la parole pour demander que ma déclaration soit consignée officiellement et je saisis l'occasion pour souhaiter plein succès à l'Ambassadeur Borodavkin dans ses nouvelles fonctions.

Monsieur le Président, je tiens à saluer les consultations et les efforts que vous avez entrepris en ce qui concerne le programme de travail pour la session de 2018. Comme ma délégation l'a déclaré lors de la séance plénière du 23 janvier, je tiens à rappeler qu'il est très important que la Conférence du désarmement s'acquitte du mandat de négociation que lui a confié l'Assemblée générale à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement. Nous espérons qu'au cours de cette première présidence de la session de 2018 nous parviendrons à centrer nos efforts sur l'adoption d'un programme de travail qui nous permettra de remplir ce mandat.

Nous sommes conscients des différentes priorités des délégations et, bien que ma délégation ait également ses propres priorités, nous sommes disposés à lancer les négociations dans cette instance en abordant l'un des points de l'ordre du jour récemment adopté.

La compilation de propositions que vous nous avez communiquée fait ressortir les sujets qui ont été proposés entre 2000 et 2017. Elle met clairement en évidence les différentes formulations employées dans les points de l'ordre du jour. Nous espérons sincèrement que cette compilation fera l'objet de discussions et nous en attendons les résultats, convaincus que nous parviendrons à rédiger une proposition de programme de travail qui pourra être évaluée dans son ensemble plutôt qu'en examinant chaque point indépendamment.

Je tiens à rappeler que des discussions sur les éléments à inclure dans un programme de travail ont déjà été organisées à diverses occasions, dont les dernières se sont tenues lors de la session de 2017 du groupe de travail sur la voie à suivre. Ce dernier avait notamment pour mandat de dresser le bilan des progrès réalisés à l'égard de tous les points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence, en recensant les questions qui se prêtent à des travaux de fond au titre de l'ordre du jour, en recherchant un terrain d'entente pour un programme de travail assorti d'un mandat de négociation et en envisageant les mesures qui devront être prises à l'avenir. Je tiens par conséquent à exprimer les préoccupations de mon pays à l'égard de la poursuite de réunions sur ce sujet sans proposition concrète de programme de travail de la part de la présidence, puisque nous prendrons part à un débat au cours duquel chacun rappellera des points de vue connus de tous et qui débouchera sur un résultat inchangé depuis vingt ans.

À cet égard, ma délégation vous exhorte à tout mettre en œuvre pour respecter les articles 28 et 29 du Règlement intérieur et soumettre un projet de programme de travail qui nous permettra de nous acquitter de notre mandat.

Nous tenons à redire que nous sommes totalement résolus et disposés à soutenir les efforts déployés pour parvenir au désarmement et garantir le bon fonctionnement de la Conférence. Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice du Mexique de nous avoir tous mis au défi d'obtenir des résultats. Je pense que c'est le bon esprit à adopter pour entrer dans la prochaine phase de nos discussions. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Inde, Monsieur Amandeep Gill. Monsieur l'Ambassadeur, vous avez la parole.

M. Gill (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, c'est un grand plaisir de vous voir présider les travaux de la Conférence du désarmement. Vous pouvez compter sur

l'entière coopération de ma délégation dans l'exercice de vos fonctions. Merci également pour votre travail de compilation et de collaboration avec les autres Présidents de cette session pour qu'ils œuvrent de manière cohérente. Nous vous remercions également pour votre déclaration liminaire avisée. À vrai dire, vous avez très bien résumé en quelques mots les tâches qui nous incombent cette année, à savoir maintenir l'intégrité et la crédibilité de cette Conférence ainsi que la sortir de l'ornière et susciter une dynamique, y compris en captant l'attention des niveaux politiques supérieurs.

Nous avons de nouveaux collègues à la Conférence du désarmement et je tiens à souhaiter la bienvenue aux éminents Ambassadeurs d'Autriche, d'Égypte, d'Irlande, d'Italie, du Mexique, du Pérou et de Pologne. Nos nouveaux collègues nous ont donné matière à réflexion, même au cours de leurs premières interventions. Comme nous l'a rappelé notre collègue polonais, il n'y a pas de différence, pour ainsi dire, entre les négociations et les autres aspects des travaux de fond de la Conférence du désarmement. Il n'y pas de franche distinction entre ce qu'il conviendrait d'appeler le travail de préparation technique et ce qui pourrait être appelé le travail de négociation politique. Les travaux du Groupe des Sept nous ont aidés à nous préparer pour les négociations détaillées sur la vérification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Les nombreuses années de travail sur le mandat et la façon de faire participer l'industrie nous ont aidés à aller de l'avant lorsque le climat politique était propice à la Convention sur les armes chimiques. Notre collègue égyptien a souligné combien notre ordre du jour reste d'actualité et pertinent. Chacun des sept points de l'ordre du jour qui sont devant nous mettent en évidence l'ensemble des défis d'aujourd'hui.

Alors que la Conférence du désarmement reste pertinente dans ce contexte en tant que seule instance où l'ensemble des détenteurs d'armes nucléaires sont réunis et ont la possibilité de relever les défis actuels, il convient de nous demander quels devraient être nos objectifs cette année. Comme notre collègue russe l'a fait remarquer, cette année reste délicate en raison de la défiance entre les grandes puissances, de certaines évolutions que nous avons pu constater ces dernières années, des progrès des technologies et d'autres facteurs qui ont été mentionnés aujourd'hui par nos collègues.

Je tiens à proposer quatre points qui méritent qu'on leur accorde une attention particulière et, à vrai dire, que l'on agisse si possible cette année. Tout d'abord, la Conférence doit s'engager en faveur de l'adoption rapide d'un programme de travail permettant des travaux de fond, y compris des négociations potentielles sur les points centraux de l'ordre du jour. Comme cela s'est fait par le passé, nous pouvons progresser pas à pas. La règle du consensus nous protège dès que l'un d'entre nous estime, ce qui est sa prérogative, que l'orientation et le rythme des avancées majeures concernant une question ne sont pas en adéquation avec son intérêt national en matière de sécurité.

Le deuxième point qui mérite notre attention cette année devrait être le renforcement des liens entretenus par la Conférence du désarmement avec les autres éléments du cadre institutionnel pour le désarmement.

Monsieur le Président, vous avez mis l'accent sur les possibilités offertes par le calendrier de 2018. Si nous les examinons au regard du rapprochement des différents éléments du cadre institutionnel, des points d'action concrets émergent. Pour compléter la référence à la réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire de mai 2018 de notre éminent collègue égyptien, je tiens à mentionner le lancement de nouveaux travaux sur la vérification du désarmement nucléaire ainsi que la poursuite des travaux du groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration du traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

Le troisième domaine d'action cette année devrait être la promotion, l'amélioration et le renforcement de la confiance, non seulement entre les États dotés d'armes nucléaires, mais aussi entre ces États et ceux qui ne sont pas dotés d'armes nucléaires. Nous savons que cette confiance s'est érodée de part et d'autre et qu'il est urgent que la Conférence contribue à sa restauration. Comment pouvons-nous y parvenir ?

Notre collègue russe a mentionné comme exemple de domaine d'action la lutte contre la menace terroriste impliquant l'utilisation d'armes de destruction massive ou de matériels et d'installations connexes. On peut citer comme autre exemple un type de

travaux de fond sur l'espace extra-atmosphérique. La science et la technologie, qui ont une dimension transversale en ce qui concerne les différents points de l'ordre du jour de notre instance, pourraient être un autre domaine dans lequel des débats relativement objectifs et dénués de controverses pourraient être amorcés pour susciter de l'intérêt sur les travaux relatifs aux questions plus délicates. Et si c'était possible ? Si les risques de guerre nucléaire suscitent des préoccupations, de même que l'affaiblissement potentiel des mesures visant à limiter l'emploi des armes nucléaires, nous pourrions peut-être nous pencher sur les doctrines nucléaires et les scénarios d'emploi de l'arme nucléaire. S'il n'est pas possible d'organiser ce débat dans la Conférence du désarmement, il pourrait avoir lieu en marge de la Conférence afin de pouvoir commencer à traiter un autre domaine potentiel dans lequel la confiance s'effrite.

Enfin, j'estime que nous devons passer en revue nos méthodes de travail cette année. Encore une fois, pour réussir à lancer nos travaux, nous ne devons pas être trop ambitieux. Nous pourrions avoir pour ambition de présenter une version révisée de notre Règlement intérieur, en changeant uniquement un mot. Il suffirait ainsi de remplacer « quatre » par « huit » dans le paragraphe 9 pour que la présidence supervise les travaux de la Conférence pendant huit semaines et non quatre semaines. Cette évolution mineure en apparence pourrait améliorer l'efficacité de nos travaux et aider la Conférence à accomplir des avancées proches de celles d'autres rouages du cadre institutionnel pour le désarmement à Genève, dans lesquels la présidence bénéficie du soutien d'un président et de plusieurs vice-présidents pour mener à bien son travail. Ce n'est pas exactement la même chose, puisqu'il reste trois présidents, mais je crois que cette évolution serait plus conforme au contexte actuel.

Pour conclure, nous nous réjouissons des discussions informelles sur le document qui fait un point sur les travaux et estimons que deux exemples très intéressants en ressortent, à savoir le programme de travail de l'Algérie de 2009, qui a été adopté par consensus, et le programme de travail du Mexique de 2015, qui n'a pas pu être adopté. Nous nous réjouissons par conséquent de l'organisation d'une discussion sur un programme de travail complet et équilibré qui pourrait être adopté rapidement cette année.

Je saisis cette occasion pour dire au revoir à notre éminent collègue de la Fédération de Russie, l'Ambassadeur Borodavkin. Nous le remercions pour son amitié, son engagement à l'égard de toutes les questions qui nous préoccupent ici en tant que représentants à la Conférence du désarmement, et nous lui souhaitons plein succès dans ses futurs projets.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Gill pour son intervention qui nous donne matière à réflexion, compte tenu des prochaines échéances. Un grand nombre de ces points seront abordés, espérons-le, lors de notre prochaine série de discussions. Avant cela, permettez-moi de donner la parole à l'Ambassadeur de la République populaire de Chine, M. Fu Cong. Monsieur l'Ambassadeur, vous avez la parole.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : Merci, Monsieur le Président. J'ai demandé la parole pour faire part de mes regrets à l'égard du départ de l'Ambassadeur Borodavkin, Représentant permanent de la Russie. Au cours de son mandat, et notamment lorsqu'il a officié en tant que Président de la Conférence du désarmement, l'Ambassadeur Borodavkin a déployé beaucoup d'efforts pour faire sortir la Conférence de l'impasse en faisant preuve d'un professionnalisme et de compétences diplomatiques remarquables. En complément de son travail auprès de la Conférence, l'Ambassadeur Borodavkin a été actif dans d'autres domaines, tels que les droits de l'homme et le développement, dans lesquels il a joué un rôle déterminant. Les Missions permanentes russe et chinoise ont également renforcé leur coopération au cours de son mandat et nous lui exprimons à ce titre notre sincère admiration. Je souhaite tous mes vœux de réussite à l'Ambassadeur Borodavkin ainsi que des réalisations encore plus remarquables dans ses nouvelles fonctions.

Je tiens également à saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux Ambassadeurs d'Autriche, d'Égypte, d'Italie, du Pérou, de la Pologne et des autres pays. La délégation chinoise et moi-même nous réjouissons à la perspective d'une coopération fructueuse avec eux. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de Chine. L'Ambassadeur Borodavkin a demandé la parole.

M. Borodavkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, je tiens à vous remercier ainsi que mes collègues des paroles aimables et des meilleurs vœux que vous m'avez adressés ici aujourd'hui et je souhaite à nouveau à la Conférence tous mes vœux de réussite dans ses travaux. Je vous dis au revoir et vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Merci beaucoup. Alors que nos chemins se séparent, nous vous souhaitons le meilleur pour la suite.

Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas. Dans ce cas, je vais lever la séance plénière officielle pour pouvoir continuer en séance informelle. Prenons une pause de cinq minutes avant de reprendre nos travaux. La séance est levée.

La séance est levée à 11 h 25.